



SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET PLAN DE RELANCE DU SPORT

Quels dispositifs pour quels bénéficiaires ?

Description des Dispositifs et Aides avec leurs liens de connexion

Comité Départemental du Finistère de Basket Ball : <http://www.basket29.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/cd29Basket> Youtube : <https://www.youtube.com/channel/UCDX0Xfta0uKJ8mP3p0p0FLA>

Fédération Française de Basket Ball : <http://www.ffbb.com/accueil>

Youtube Formation : <https://www.youtube.com/channel/UCikHPih5qFcFVX9cMrNhmww>

Retour au Jeu : <http://www.ffbb.com/ffbb/RAJ/actions/ajout>

Ligue de Bretagne de Basket Ball : <https://basketbretagne.com/>

Région BRETAGNE : www.bretagne.bzh

Conseil Départemental Finistère : www.finistere.fr

Préfecture du Finistère : <https://www.finistere.gouv.fr/> (D.D.C.S. du finistère)

FDVA (soutien au développement de la vie associative) : <http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique45>

C.D.O.S : <https://www.finistereolympique.com/> C.R.O.S : <https://sport-bretagne.fr/>

AFDAS : <https://www.afdas.com/> Bretagne : <https://www.afdas.com/en-region/bretagne>

Europe ERASMUS + : <https://info.erasmusplus.fr/>

ERASMUS UBO : <https://www.univ-brest.fr/dei/menu/Collaborer-a-l-international/Programmes-Europ%C3%A9ens/Erasmus->

Plus d'informations sur : www.sports.gouv.fr

Et concernant le plan de relance sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils>

Pour déposer votre dossier de demande de subvention A.N.S. : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour télécharger le manuel d'utilisation du Compte Asso : [https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/guide le compte asso 2020 .pdf](https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/guide_le_compte_asso_2020_.pdf)

Liens UTILES
(sites internet &
accès dossiers)

SOMMAIRE

1.	Retour au Jeu FFBB et Ligue de Bretagne
2.	Les mesures d'aides économiques d'urgence pour le secteur sport
3.	Les mesures d'aides économiques de droit commun
4.	Le plan de relance sectoriel pour le sport
5.	Le plan de relance général
6.	D'autres dispositifs ouverts aux acteurs du sport
7.	ERASMUS +
8.	Région BRETAGNE
9.	Conseil Départemental du FINISTERE

Liste des Dispositifs et Aides

Retour au Jeu
Opération Basket Ecole
Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport
Pass Sport : un acte fort pour la reprise de licence
5 000 missions de service civique
Retour des mineurs dans les associations en décembre
Fonds de compensation pour les fédérations sportives
Fonds de compensation billetterie
Exonérations de cotisations sociales patronales
Crédit d'impôt bailleur
Activité partielle
Prêts Garantis par l'État (PGE)
Prêts directs de l'Etat
Fonds de solidarité
Exonérations de cotisations sociales patronales
Création d'emploi dans le cadre du plan ANS
Accompagner les jeunes les plus défavorisés SESAME
Rénovation énergétique des équipements sportifs

Aide à la transformation numériques des fédérations sportives
Soutien au fédérations et aux Clubs
Dans le cadre du plan Vélo
Rénovations énergétiques des bâtiments publics
Soutien à l'export
Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur
Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie
Financement de nouvelles missions de Service Civique
Aide aux employeurs pour apprentissage et contrat de professionnalisation
AFDAS : Contacter votre conseiller emploi-formation
FNE – Formation
Vacances apprenantes
Le Fonds pour le Développement de la Vie Associative (FDVA)
Un nouveau fonds créé pour les associations de l'ESS
ERASMUS +
Région BRETAGNE : tous les dispositifs
Conseil Départemental du Finistère : Service Sport



«RETOUR AU JEU»

Plan d'aide et d'accompagnement destiné aux clubs et aux Comités Départementaux.

«Programme fédéral d'actions territoriales piloté par les Ligues régionales, avec la contribution des Comités départementaux et territoriaux, donnant la main aux clubs volontaires organisant des tournois amicaux 5x5, 3x3 et VxE ou autres projets de « Retour au Jeu » dans le respect des règles sanitaires.»

PROCÉDURE D'ENVOI DU DOSSIER avant le 31/12/2020

<http://www.ffbb.com/ffbb/RAJ/actions/ajout>

A préparer avant saisie :

- Budget de l'action
- Informations clubs (n°affiliation, référent,...)

LES CLUBS

Minimum 200 €

1 club = 1 projet Maximum 1 000 €

Associations affiliées

Pas les établissements privés



OFFRE DE PRATIQUE

5x5

3x3 VxE

FORMATIONS DE PROXIMITÉ

(en liaison avec l'IRFBB locale)

Dirigeant(e)s, Officiel(le)s, Technicien(ne)s,
Accompagnateur(ice)s d'équipes,
Interventions CTF

MATÉRIEL

Basket Santé, MiniBasket,
Kit Challenge Benjamin(e)s,
Micro Basket, «petit
matériel»

ACTIONS LIÉES À LA JEUNESSE

Fête Nationale du MiniBasket, Micro Basket,
Actions en lien avec l'Éducation Nationale, les
collectivités territoriales et les Fédérations
sportives scolaires



Opération Basket Ecole

Le basket est présent tout au long du parcours scolaire, du CP à l'université. Afin d'accompagner les enseignants dans la pratique du basket à l'école et d'offrir aux pratiquants une vraie « culture basket » la Fédération Française de Basketball a mis en place depuis 2003 un projet original et innovant.

En parallèle de ses actions menées auprès des clubs, la Fédération Française de Basketball s'est associée au Ministère de l'Éducation Nationale, à l'USEP (union sportive de l'enseignement du premier degré) et à l'UGSEL (fédération sportive éducative de l'enseignement catholique) pour promouvoir la pratique du basket dans les écoles. Grâce à la mise en place d'outils pédagogiques simples et vraiment accessibles.

C'est un accompagnement pour concevoir et mettre en œuvre les projets Basket à l'école dans l'objectif de :

- favoriser la pratique du basket à l'école
- créer un lien entre les écoles et les clubs
- équiper les écoles qui entrent dans le projet

Il s'agit concrètement de :

- documents pédagogiques (Babyball, avec ses histoires et ses fiches pédagogiques pour le cycle 1, module d'apprentissage avec des fiches de séances et des vidéos illustratives pour les cycles 2/3 et fiches transdisciplinaires pour aller plus loin encore)
- possibilités d'être aidé par le club le plus proche ou le comité départemental (l'inscription en ligne permet de prévenir le club voisin, le comité de basket de votre département, la fédération)
- dotations en matériel : ballons, diplômes/passeports, posters
- possibilités de participer à des rencontres basket organisées en partenariat USEP – FFBB



http://www.ffbb.com/jouer/hors_club/basket_scolaire/basket_ecole

2. Les mesures d'aides économiques d'urgence pour le secteur sport

Suite à la réunion avec les acteurs du sport présidée par le Président de la République le 17 novembre 2020, voici les nouvelles aides sectorielles qui représentent plus de 400 millions d'euros pour le sport.

Le Gouvernement a mis en place des dispositifs de soutien économique inédits pour accompagner l'économie française dans la crise.

Le sport fait partie des secteurs les plus impactés. Aussi, en complément des aides de droit commun, des dispositifs de sauvegarde sectoriels et un plan de relance ad hoc sont mis en place pour soutenir les acteurs du sport.



Jean-Michel BLANQUER,
ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports

Roxana MARACINEANU,
ministre déléguée auprès du ministre de
l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des
Sports, chargée des Sports

Alain GRISET,
ministre délégué auprès du ministre de
l'Économie, des Finances et de la Relance,
chargé des Petites et Moyennes Entreprises

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de solidarité de l'Agence nationale du Sport

15M€ en 2020

15M€ en 2021

Ce fonds initialement doté de 15M€, abondés pour moitié par le ministère des sports et pour moitié par l'Agence nationale du sport (redéploiement de crédits) a été créé pour soutenir les associations sportives les plus fragilisées par la crise, notamment les structures non employeuses qui n'ont pas bénéficié des aides de droit commun. 3000 actions d'associations ont déjà été financées. Fin 2020, le ministère chargé des Sports abondera ce fonds de 4M€ supplémentaires

Le Président de la République a annoncé que ce fonds d'urgence représentera 15 millions d'euros supplémentaires en 2021 pour continuer à soutenir les petites associations sportives.

BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives

Ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ ET PLAFOND

Les actions financées concernent :

- Le renforcement de la continuité éducative : «Vacances apprenantes», séjours sportifs pendant les vacances scolaires...
- Des aides d'urgence pour les associations les plus en difficulté
- Des aides ponctuelles à l'emploi de jeunes avec un plafond de 12000 € pour un temps plein et aides à l'apprentissage qui ne seraient pas éligibles au plan de relance de l'apprentissage

MODALITÉS

Dossier à déposer sur *Le Compte Asso*

Instruction des candidatures par les services déconcentrés de l'Etat

CALENDRIER

Dispositif en vigueur depuis juin 2020

CANAL DE VERSEMENT

Agence nationale du Sport
par virement

CONTACT

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf

enveloppe Bretagne: 473 500€
associations finistériennes : 156 500€(33%)
37 actions de 500 à 12 000€

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Pass Sport : un acte fort pour la reprise de licence

100M€

Ce dispositif en cours d'élaboration entre le ministère, les collectivités territoriales, les acteurs économiques et le mouvement sportif sous le pilotage de l'Agence nationale du Sport a été confirmé comme une priorité par le Président de la République. Il s'agit d'une aide massive à la prise de licence dès 2021, destinée en priorité aux publics les plus fragiles.

Coordonnées des référents Dossiers Direction Régionale et Départementale Jeunesse, Sports et Cohésion Sociale

DR BRETAGNE	FOUREL PATRICE	Chef du pôle sport	patrice.fourel@jscs.gouv.fr	02 23 48 24 21
DR BRETAGNE	BELLIARD Yves	Référent part territoriale	yves.belliard@jscs.gouv.fr	02 23 48 24 93
DR BRETAGNE	BELLIARD Yves	Référent emploi	yves.belliard@jscs.gouv.fr	02 23 48 24 93
DR BRETAGNE	COUDERT Sophie	Référent apprentissage	sophie.coudert@jscs.gouv.fr	02 23 48 24 94
DR BRETAGNE	ABRAHAM Sarah	Référent administratif AnS	sarah.abraham@jscs.gouv.fr	02 23 48 24 25
FINISTÈRE	LE GOFF Frédéric	Chef du pôle sport	frederic.le-goff@finistere.gouv.fr	02 98 64 99 22
FINISTÈRE	RIOU Patrick	Référent part territoriale	patrick.riou@finistere.gouv.fr	02 98 64 62 31
FINISTÈRE	LE MARTET Jérôme	Référent administratif AnS	thierry.mouden@finistere.gouv.fr	02 98 64 99 16
FINISTÈRE	RIOU Patrick	Référent emploi	patrick.riou@finistere.gouv.fr	02 98 64 62 31

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Autres annonces du Président de la République

5 000 missions de service civique

Le Président de la République a annoncé que 5 000 missions de services civiques seraient fléchées vers le sport et que des emplois seraient créés dans les CROS pour accompagner les petits clubs à se saisir des aides disponibles.

Retour des mineurs dans les associations en décembre

Le Président de la République a souhaité que le retour des mineurs dans les associations sportives puisse être effectif au mois de décembre selon des protocoles sanitaires qui seront travaillés avec le ministère chargé des Sports et les acteurs locaux.

Il s'accompagnera d'une campagne de communication nationale pour faire la promotion de la pratique sportive au bénéfice de la santé des Français.

POUR LE MONDE SPORTIF AMATEUR

Fonds de compensation pour les fédérations sportives

Le Président de la République a acté le fléchage de crédits du plan de relance placé à l'Agence Nationale du Sport à destination des fédérations sportives impactées par la baisse des licences en raison de la crise sanitaire.

Emplois **FONJEP Jeunes** | economie.gouv.fr

Les emplois FONJEP sont recrutés par des associations pour des postes d'animation locale. Les FONJEP Jeunes sont réservés à des personnes de 18 à 30 ans.

Ces postes, au nombre de **2000**, sont soutenus dans des **associations intervenant dans les champs de l'éducation, de l'animation ou de la cohésion sociale**. Ils sont financés par l'État, via le **fonds de coopération jeunesse et éducation populaire (FONJEP)** pour un montant de **7 000 € par an** pendant 3 ans.

POUR LE MONDE SPORTIF PROFESSIONNEL

Fonds de compensation billetterie

110M€

Les restrictions successives de jauges de spectateurs qui ont précédé le huis clos généralisé dans les enceintes sportives ont un impact considérable sur l'équilibre économique des organisateurs de manifestations sportives.

Ce mécanisme confirmé par le Président de la République en septembre dernier, permettra de compenser une partie des pertes d'exploitation relatives à la billetterie et à la restauration.

Finistère : Stade Brestois 29-Brest Bretagne Handball-Landerneau Bretagne Basket-
Equipe pro tennis de table Quimper-les Béliers de Kemper... * au niveau national

BÉNÉFICIAIRES

Fédérations sportives, ligues professionnelles, organisateurs de manifestations sportives, associations et sociétés sportives qui ont connu entre juillet et décembre 2020 des pertes de recettes de billetterie et de restauration associée du fait des restrictions administratives limitant le nombre de spectateurs dans les enceintes sportives.

CRITÈRES ET PLAFOND

Compensation d'une fraction des pertes de recettes en fonction du taux de dépendance de la structure à la billetterie. Plafond de 5 M€ par bénéficiaire.

MODALITÉS

Chaque bénéficiaire produit un document certifié par son commissaire aux comptes ou expert-comptable attestant les montants des pertes éligibles.

CALENDRIER

Premier versement de 70% de l'aide versé fin 2020 calculée sur les pertes estimées. Le versement du solde interviendra en 2021, après validation des comptes par les organes internes de contrôle de gestion ou des commissaires aux comptes.

CANAL DE VERSEMENT

Ministère chargé des Sports

CONTACT

Direction des Sports

POUR LE MONDE SPORTIF PROFESSIONNEL

CALENDRIER

Exonérations de cotisations sociales patronales

Octobre – décembre pour les exonérations

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/les-mesures#>

105M€

Le Gouvernement a autorisé le sport de haut niveau et le sport professionnel à poursuivre son activité y compris pendant le confinement. Toutefois, les clubs sportifs professionnels subissent, du fait des restrictions de jauges puis du huis clos, une perte de leur chiffre d'affaires. Leur situation est particulière puisqu'ils ne sont pas fermés administrativement mais privés de recettes. L'Etat a donc décidé de leur accorder une exonération de cotisations sociales patronales (hors retraite complémentaire) et une aide au paiement des cotisations égale à 20% de la masse salariale.

BÉNÉFICIAIRES

169 clubs professionnels
de moins de 250 salariés

CRITÈRES

Avoir été impacté par les mesures de restriction d'accueil du public (jauges capacitaires, huis-clos)

PLAFOND

800 000 € / bénéficiaire
(au sein desquels s'inscrivent les aides perçues au titre du fonds de solidarité)

CONTACT

URSSAF
www.urssaf.fr

Autres annonces du Président de la République

- **L'éligibilité des clubs professionnels au dispositif des prêts participatifs de l'Etat** à des taux attractifs pour consolider les fonds propres des clubs
- **S'agissant de l'accueil des spectateurs dans les enceintes sportives**, le Président a demandé au Gouvernement de travailler sur un système de jauge relative, dans la perspective d'une amélioration de la situation sanitaire au début de l'année 2021
- **Le lancement d'un groupe de travail sur le dossier** du droit à l'image individuel des joueurs
- **La question des loyers payés par les clubs sportifs** sera discutée avec les collectivités territoriales concernées.

POUR LES LOISIRS MARCHANDS ET L'ÉVÈNEMENTIEL

Crédit d'impôt bailleur

Afin de poursuivre sa démarche en faveur d'un accompagnement de la réduction des charges des entreprises et associations du sport, s'agissant notamment des loisirs sportifs marchands, le Gouvernement a décidé d'introduire dans le PLF 2021 un crédit d'impôt pour inciter les bailleurs à annuler une partie des loyers dus. Ce dispositif évitera au bailleur de se retrouver confronté à un défaut de paiement ou à des impayés du locataire, aux entreprises éligibles de bénéficier d'une réduction de leurs charges fixes et d'éviter le dépôt de bilan, aux collectivités de se garantir d'une explosion des friches commerciales en cœur de ville.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises et associations jusqu'à **5000 salariés** fermées administrativement

MODALITÉS

Tout bailleur qui, sur les trois mois d'octobre, novembre et décembre 2020, accepte de renoncer à au moins un mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de **50%** du montant des loyers abandonnés pour les entreprises de **moins de 250 salariés** et **30%** pour les entreprises de **250 à 5000 salariés**

Concernant les loisirs sportifs marchands et le secteur événementiel, dont la durée de fermeture au cours de l'année 2020 aura été la plus longue avec les discothèques, **le fonds de solidarité sera adapté pour permettre une meilleure couverture des charges fixes des structures qui seront fermées au-delà du 1^{er} décembre.**

Le Président a précisé que **des solutions seront examinées pour couvrir les salles** de sport qui ont plus de 50 salariés et qui sont exclues du fonds de solidarité, à date.

Par ailleurs, le Président a acté **l'intégration des agences de communication et des entreprises de conseil spécialisées dans le sport** aux secteurs faisant l'objet du « plan tourisme ».

CALENDRIER

PLF 2021

CONTACT

DDFiP

3. Mesures d'aides économiques de droit commun

De mars à septembre 2020, l'Etat a déjà consacré plus de 3 milliards d'aides cumulées au secteur sportif. Les dispositifs de droit commun sont toujours valides et à des conditions élargies pour le secteur sport (S1 et S1bis).

ACTIVITÉ PARTIELLE

AFIN DE SAUVEGARDER AU MAXIMUM L'EMPLOI, L'ETAT A DÉCIDÉ DE RECONDUIRE LE DISPOSITIF DE PRISE EN CHARGE DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE.

BÉNÉFICIAIRES

Toutes les entreprises et associations employeuses fermées totalement ou partiellement

MODALITÉS

Pour tous les salariés : prise en charge à **100% de leur rémunération nette** pour les salariés au **SMIC** et à **84% de la rémunération nette** pour les salariés dans la limite de **4,5 fois le SMIC**
Zéro reste à charge pour l'entreprise

CALENDRIER

Dispositif en vigueur jusqu'au 31 janvier 2021

CONTACT

Directe
<http://directe.gouv.fr/>

PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

UNE ENTREPRISE QUI DEMANDE UN PRÊT À SA BANQUE OU À UN INTERMÉDIAIRE EN FINANCEMENT PARTICIPATIF PEUT OBTENIR UNE GARANTIE DE L'ÉTAT. LES CONDITIONS D'OBTENTION DE CES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE) ONT ÉTÉ AMÉNAGÉES DANS LE CONTEXTE DU DEUXIÈME CONFINEMENT.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises et associations

CONTACT

Établissement bancaire

MODALITÉS

Étalement de l'amortissement du PGE sur **une à cinq années supplémentaires**

Possibilité d'octroi d'un nouveau différé de remboursement du capital d'un an, soit deux années au total de différé

Taux du PGE pour les PME compris entre **1 et 1,5%** pour des prêts remboursés d'ici 2023, entre **2 et 2,5 %** pour des prêts remboursés entre 2024 et 2026, garantie de l'État comprise

MONTANT

Jusqu'à **25%** du dernier exercice clos ou deux années de masse salariale pour les entreprises innovantes ou créées depuis le 01/01/2019

CALENDRIER

Report au **30/06/2021** de la date limite d'obtention des PGE (initialement fixée au 31/12/2020)

PRÊTS DIRECTS DE L'ÉTAT

L'Etat propose par ailleurs des prêts directs jusqu'à 50 000€ pour les structures qui n'ont pas pu bénéficier de PGE.

CONTACT

Comités départementaux d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI)

FONDS DE SOLIDARITÉ

CE FONDS EST DESTINÉ À PRÉVENIR LA CESSATION D'ACTIVITÉ DES PETITES ENTREPRISES, MICRO-ENTREPRENEURS, INDÉPENDANTS ET PROFESSIONS LIBÉRALES, PARTICULIÈREMENT TOUCHÉS PAR LES CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA COVID-19.

BÉNÉFICIAIRES

Petites entreprises, associations, micro-entrepreneurs, indépendants et professions libérales ayant au **plus 50 salariés**. Les entreprises contrôlées par une holding sont éligibles au fonds de solidarité à condition que l'effectif des entités liées soit **inférieur à 50 salariés**.

MONTANT DE L'AIDE

Le montant de l'aide qui peut aller jusqu'à **10 000 €** par mois varie selon le mois considéré et selon la situation de l'entreprise.

CRITÈRES

Avoir fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public intervenue entre **le 25/09/2020 et le 30/11/2020**

Avoir subi une perte de CA mensuel d'au moins **50% entre le 01/10/2020 et le 30/11/2020** par rapport à la même période de l'année précédente ou au CA mensuel moyen de 2019

MODALITÉS

Les demandes sont faites sur le site Direction générale des finances publiques.

CONTACT

DDFIP

EXONÉRATIONS DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES

AFIN D'ALLÉGER LES CHARGES FIXES DES ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS FERMÉES ADMINISTRATIVEMENT OU AYANT SUBI UNE PERTE IMPORTANTE DE LEUR CHIFFRE D'AFFAIRES DU FAIT DES MESURES DE RESTRICTION D'ACTIVITÉ (COUVRE-FEU, CONFINEMENT), L'ÉTAT A DÉCIDÉ DE RECONDUIRE LE DISPOSITIF D'EXONÉRATION DE COTISATIONS SOCIALES PATRONALES HORS RETRAITE COMPLÉMENTAIRE, AINSI QUE D'AIDE AU PAIEMENT DES COTISATIONS SOCIALES RESTANT DUES À HAUTEUR DE 20% DE LA MASSE SALARIALE. LE MONTANT TOTAL DES EXONÉRATIONS ET AIDES AU PAIEMENT PERÇUES EST SOUMIS À UN PLAFOND DE 800000€, AU SEIN DUQUEL FIGURENT ÉGALEMENT LES MONTANTS PERÇUS AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises et associations de **moins de 250 salariés** fermées administrativement ou connaissant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins **50%**

Entreprises et associations de **moins de 250 salariés** relevant des secteurs de l'économie du sport ou de secteurs qui en dépendent, subissant une perte de CA d'au moins **50%**

PÉRIODE

Cotisations dues en octobre – décembre (au titre de septembre – novembre)

CONTACT

URSSAF
www.urssaf.fr

4. PLAN DE RELANCE SPORT



Dans le cadre du plan de relance annoncé par le Président de la République, le sport bénéficie d'une enveloppe et de dispositifs dédiés. Ces mesures s'élèvent à 132 millions d'euros sur 2 ans auxquelles les acteurs du sport sont fortement encouragés à postuler :

- Création d'emploi dans le cadre du « plan jeunes »
- Formation professionnelle SESAME
- Transition énergétique des équipements sportifs
- Aides aux fédérations sportives, transformation numérique
- Savoir Rouler à Vélo dans le cadre du « plan vélo »
- Emplois FONJEP Jeunes | economie.gouv.fr (explications page 10 du document)

Création d'emploi dans le cadre du plan ANS
« #1 JEUNE1SOLUTION » www.1jeune1solution.gouv.fr



40M€

Cette mesure est destinée à soutenir la création de 2 500 emplois prioritairement pour les jeunes de moins de 25 ans au sein des associations sportives locales d'ici 2022. Autant de forces vives pour animer la reprise de l'activité et le développement du tissu associatif sportif. Les emplois aidés cofinancés par l'Agence du Sport génèrent un taux de pérennisation dans l'emploi en CDI de près de 80%.

70 emplois aidés en 2020 dans le Finistère: 600 000€

CRÉATION D'EMPLOI DANS LE CADRE DU PLAN A.N.S. « #1 JEUNE1SOLUTION »



BÉNÉFICIAIRES

Associations sportives (ligues, comités départementaux et associations sportives affiliées aux fédérations agréées, CROS, CDOS, CTOS, Associations Profession Sport, groupement d'employeurs...)

Publics concernés : jeunes de **moins de 25 ans** habitant prioritairement au sein de zones carencées (QPV, ZRR,...)

MODALITÉS

Gestion dans le cadre des projets sportifs territoriaux (PST) – assurée par les délégués territoriaux (DT) de l'Agence

- Dossier à déposer dans Le Compte Asso
- Instruction par les services déconcentrés de l'État
- Avis des conférences des financeurs
- Décision des DT

CRITÈRES

Une aide pluriannuelle de deux ans pour soutenir la création d'un emploi durable dans une association sportive (cible : **1500 emplois** en 2022)

Une aide plus ponctuelle pour soutenir la création d'un emploi dans une association sportive (cible : **1000 aides** en 2022)

CONTACTS

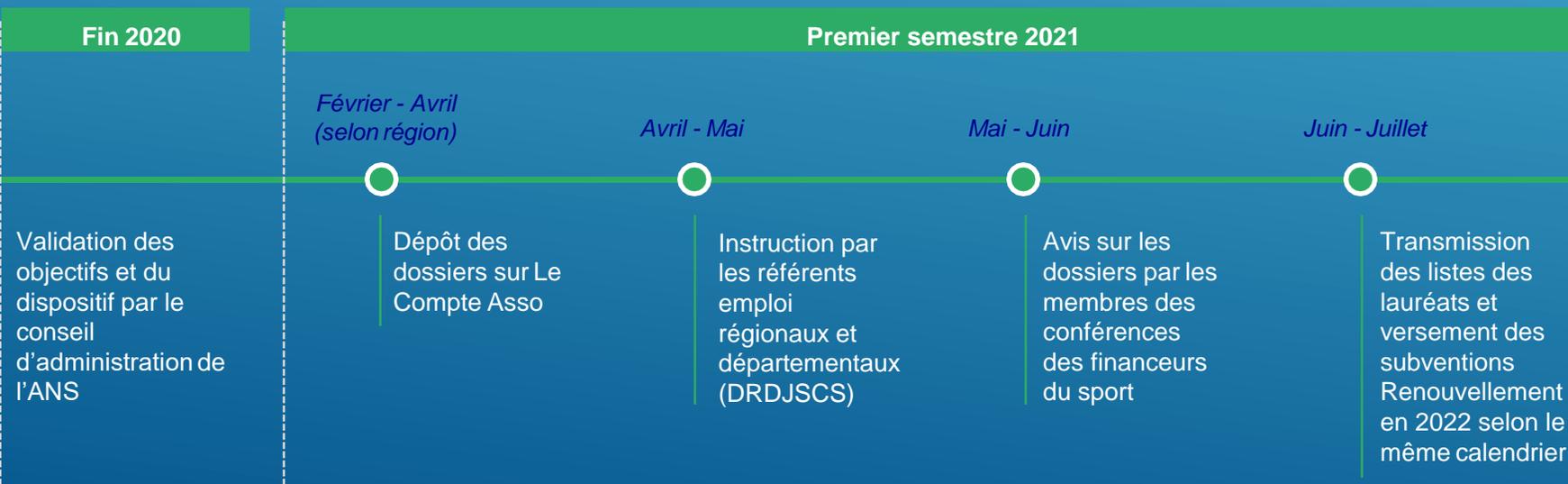
Directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale et des directions départementales de la cohésion sociale :

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/2020-05-27_annuaire_referents_dr_dd_part_territoriale.pdf

Agence nationale du Sport Olivia LAOU,
Chargée de mission développement
agence-dft@agencedusport.fr

Canal de versement

Agence nationale du Sport par virement



Accompagner les jeunes les plus défavorisés vers les

MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION SESAME

12M€

Le dispositif SESAME permet d'accompagner les jeunes les plus défavorisés, en leur proposant un parcours personnalisé, vers une qualification en vue d'un emploi dans les métiers du sport ou de l'animation.

Afin de renforcer notre soutien à l'insertion professionnelle des jeunes, 3000 places supplémentaires seront financées d'ici 2022, permettant de doubler le nombre de bénéficiaires en trois ans. Ces emplois concernent le champ sportif et celui de la jeunesse. L'accompagnement SESAME représente un montant moyen d'aide de 2000€ par jeune et par an.

BÉNÉFICIAIRES

Les jeunes de **16 à 25 ans**, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et/ou professionnelle et résidant très prioritairement au sein d'un QPV ou ZRR

MODALITÉS

Appel à projets territoriaux
(**1500** en 2021 et **1500** en 2022)

CALENDRIER

Début 2021

CONTACT

Katia TORRES :
katia.torres@sports.gouv.fr

Rénovation énergétique DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

50 M€

Ce volet permet de subventionner les projets de rénovation d'équipements sportif structurants (gymnases, piscines, salles spécialisées, dojo, etc.) générant un gain de consommation énergétique par rapport à la situation initiale et pouvant être mis en œuvre rapidement.

LES LIENS UTILES

www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264

Agence-es@agencedusport.fr

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités territoriales et leurs groupements (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), départements, régions, etc.) ou leurs mandataires ainsi que les fédérations sportives, les associations sportives affiliées et les groupements d'intérêt public agissant dans le champ du sport.

MODALITÉS

Appel à projet national

(25 M€ par an d'ici 2022)

CRITÈRES

Les travaux ne doivent pas avoir démarré au dépôt du dossier de demande de subvention.

Respect du règlement des équipements sportifs de l'Agence.

Les critères d'éligibilité des projets de rénovation d'équipements sportifs s'inscriront en cohérence avec la circulaire de novembre 2020 sur la DSIL pour les bâtiments des collectivités territoriales :

- Mise en œuvre rapide
- Gains énergétiques du projet
- Impacts économiques du projet

CALENDRIER

Validation du dispositif par le conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport :

fin 2020

Campagne 2021 :

Dépôt des demandes de subvention à partir du 1^{er} trimestre 2021

Choix des bénéficiaires et des montants de subvention :
Second semestre 2021

Campagne 2022 :

Dépôt des demandes de subvention à partir du
1^{er} trimestre 2022

Choix des bénéficiaires et des montants de subvention :
Second semestre 2022 2/10/2021

Aides à la transformation numérique DES FÉDÉRATIONS SPORTIVES

8M€

Ce programme vise à soutenir la transformation numérique indispensable du mouvement sportif en vue de développer de nouveaux services pour favoriser la pratique d'une activité sportive & diversifier les ressources financières des associations sportives.

- Pour déposer votre dossier de demande de subvention - En format papier ou numérique puis sur le Portail des Fédérations Sportives

BÉNÉFICIAIRES

Les fédérations sportives agréées

MODALITÉS

Contrats de développement et Contrats de performance signés entre les Fédérations et l'Agence nationale du Sport (4M€ en 2021 et 4M€ en 2022)

CRITÈRES

Définition d'une stratégie de transition numérique incluant une nouvelle offre de services (publics ciblés, calendriers, étude de marché, ...)

Viabilité du modèle économique et pérennité du dispositif

Capacité à évaluer l'impact et à fédérer des usagers

Caractère reproductible et d'essaimage

Optimisation de la performance sportive.

CALENDRIER

Fin 2020 : Validation du dispositif par le CA de l'Agence nationale du sport

Premier semestre 2021 :

Lancement du dispositif et dépôt d'un dossier de demande de subvention sous la forme d'une fiche action détaillée accompagnée d'un budget prévisionnel
Versement des subventions

Reconduction en **2022** selon le même calendrier

PLAFOND

200K€

CONTACTS

Agence nationale du Sport –
Benoit Gallet, Conseiller développement
ou Michaël Pouillard,
Conseiller développement –
agence-dft@agencedusport.fr

20

2/10/2021

SOUTIEN AUX FÉDÉRATIONS ET CLUBS SPORTIFS

21 M€

21 M€ sont mobilisés en 2021 pour financer en urgence les actions de soutien à la reprise des clubs et pour accompagner les structures les plus en difficulté en raison de la crise sanitaire.

BÉNÉFICIAIRES

Fédérations et associations sportives

CRITÈRES

Une aide annuelle pour soutenir la reprise sportive des clubs et la prise de licences en cas de baisse

CALENDRIER

A redéfinir par l'ANS suite aux annonces du Président de la République

MODALITÉS

Gestion dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF)

Assurée par les fédérations

Dossier à déposer dans Le Compte Asso

Instruction par les fédérations

Proposition de la liste des bénéficiaires à l'Agence pour paiement

CONTACTS

Pour déposer votre dossier de demande de subvention :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Pour télécharger le manuel d'utilisation du Compte Asso :

https://www.agencedusport.fr/IMG/pdf/guide_le_compte_asso_2020_.pdf

Pour consulter les campagnes des fédérations :

<https://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF>

Fédérations sportives agréées :

<https://www.agencedusport.fr/Notes-de-cadrage-PST-PSF>

Agence nationale du Sport – Julien FRESLON, Conseiller développement – agence-dft@agencedusport.fr

Savoir Rouler à Vélo DANS LE CADRE DU « PLAN VÉLO »

10M€

Le Savoir Rouler à Vélo est un axe majeur du plan vélo et mobilités actives dont l'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo en France et atteindre 9% de déplacements à l'horizon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ce programme permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo avant l'entrée au collège

BÉNÉFICIAIRES

Enfants de **6 à 11ans**

CALENDRIER

200 000 enfants
concernés en 2022

CONTACT

Direction des Sports

5. PLAN DE RELANCE GÉNÉRAL

Au-delà des mesures du plan de relance réservées aux acteurs du sport, les associations sportives, les entreprises du secteur sport et les collectivités sont fortement encouragées à postuler aux autres dispositifs du plan de relance de l'État.

L'ensemble des mesures est accessible à la consultation, par type de bénéficiaire, sur le site :
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils>

VOLET VERDISSEMENT

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS



UNE ENVELOPPE DE 4 MDE€ POUR FINANCER DES PROJETS DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'ÉTAT

BÉNÉFICIAIRES

Etat et ses opérateurs

Collectivités locales

MODALITÉS

2,7 Mds d'€ pour deux APPA concernant :
les bâtiments d'enseignement supérieur et de la recherche
les autres bâtiments de l'État

950 M€ pour des AAP locaux pour la rénovation des bâtiments des collectivités du bloc communal (**650 M€**) et des départements (**300 M€**) – cumulables avec les crédits ANS

300 M€ pour un AAP à venir pour la rénovation des bâtiments des régions (par exemple les CREPS) – **300 M€**

CALENDRIER

Pour les projets de l'État et de ses opérateurs, la procédure a été lancée en septembre et se déroule entre octobre et décembre 2020

Pour les projets des collectivités, les crédits seront délégués en janvier 2021

Pour les régions, des directives sont attendues

CONTACT

Appels à projets portant sur les bâtiments de l'État et de ses opérateurs.
<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/renovation-batiments-publics>



VOLET COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'export

Cette mesure vise à augmenter la force de frappe des entreprises françaises à l'international dans le contexte de reprise de l'activité et de concurrence étrangère accrue. Elles apportent un soutien financier aux PME-ETI dans leurs démarches de prospection à l'export. Plusieurs dispositifs sont mobilisables dont le chèque relance export (frais participation à un Salon), le chèque relance Volontariat international en entreprise (envoi en mission d'un volontaire).

BÉNÉFICIAIRES

PME-ETI

MODALITÉS

Dépôt d'un dossier de candidature auprès des points de contact listés ci-contre.

CALENDRIER

Immédiat ou au plus tard au **1er janvier 2021** selon les dispositifs

LIEN UTILE

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-export>

VOLET COMPÉTITIVITÉ

Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur

Soutien à l'investissement pour transformer et améliorer la production des entreprises (via des robots, des logiciels, la réalité virtuelle, etc.). Toutes les entreprises ayant un centre de production pourraient être intéressées, y compris dans les secteurs du sport.

BÉNÉFICIAIRES

PME et ETI

MODALITÉS

Demande de subvention. Aucun commencement d'exécution d'acquisition du bien (devis signé, commande, etc.) ne doit avoir été réalisé avant la date de réception de la demande de subvention par l'ASP.

CALENDRIER

Les demandes de subvention peuvent être déposées jusqu'à la **mi-décembre 2020**

CONTACT ET LIEN UTILE

Agences de services et de paiement :
<https://www.asp-public.fr/aide-en-faveur-des-investissements-de-transformation-vers-lindustrie-du-futur>



VOLET COMPÉTITIVITÉ

Soutien à l'investissement et à la modernisation de l'industrie

La Direction générale des entreprises (DGE) et Bpifrance mettent en place un appel à projets pour financer des projets d'investissement industriel dans 6 secteurs stratégiques d'une part (dont l'automobile et la santé), et à forte composante territoriale d'autre part (tout secteur avec des retombées socio-économiques fortes pour le territoire).

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises ayant des projets au-dessus de certains seuils (de **0,2 M€ à 1 M€** selon les secteurs)

CALENDRIER

1^{er} vague **17 novembre 2020** et vagues suivantes en 2021 et 2022

MODALITÉS

Volet national : Les projets sont à déposer sur la plateforme nationale de Bpifrance, et sont instruits par la Direction générale des entreprises (DGE) et le niveau national de Bpifrance.

Pour le volet territorial : Les projets sont à déposer sur des espaces dédiés à chaque région et sont instruits par la Préfecture de région, le Conseil régional et les directions régionales de Bpifrance.

CONTACT ET LIENS UTILES

Le volet national : p.relance@bpifrance.fr

Le volet territorial : relance.projets-territoriaux.bpifrance.fr
www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/soutien-investissement-modernisation-industrie



VOLET COHÉSION

Financement de nouvelles missions de Service Civique

Création de 100 000 missions supplémentaires de Service Civique en 2020-2021 dont 5000 consacrées au sport pour participer au déploiement des priorités savoir rouler et savoir nager, tout en inscrivant le jeune dans un parcours de formation pour lui faciliter l'accès à un métier du sport.

BÉNÉFICIAIRES

Fédérations, associations, Etat, collectivités locales

Jeunes âgés de **16 à 25 ans**, et jusqu'à **30 ans** en cas de situation de handicap

En 2021, avec l'Agrément CD29 : 8 mois de mission...

MODALITÉS

Demander un agrément sur le site du [Service Civique](#), ou bénéficier de l'agrément collectif d'une union ou d'une fédération d'associations

PLAFOND

Aide de l'Etat aux jeunes (**473€** nets par mois), aide de la structure au jeunes (**107€** par mois) et aide de l'Etat à la structure sans but lucratif (**100€** par mois)

CALENDRIER

En 2021,
Agrément Collectif CD 29
Selon les besoins,
Objectif 1 à 2 jeunes en service civique par Club

CONTACT ET LIENS UTILES

Site : [Service civique Infos](#)
09 74 48 18 40 (non surtaxé), du lundi au vendredi de 9h à 18h.

https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/financement_nouvelles-missions-service-civique

en 2020, 114 missions (en cours) «sport» et 85 déjà en projet en Finistère

VOLET COHÉSION

Aide aux employeurs qui recrutent en apprentissage et en contrat de professionnalisation

Dans le cadre du plan #1jeune1solution, une aide exceptionnelle pour le recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage, préparant un diplôme jusqu'au niveau master, ou en contrat de professionnalisation : 5 000 € pour un alternant de moins de 18 ans et 8 000 € pour un alternant majeur (jusqu'à 29 ans révolus) pour la 1^{ère} année du contrat

BÉNÉFICIAIRES

Notamment les entreprises de moins de **250 salariés** sans condition

Les jeunes mineurs et majeurs jusqu'à **29 ans** révolus

CALENDRIER

Pour les contrats conclus entre le **1^{er} juillet 2020** et le **28 février 2021** et au titre de la 1^{ère} année d'exécution du contrat

MODALITÉS

Transmission par l'entreprise du contrat d'apprentissage à l'Opérateur de Compétences (OPCO) pour instruction, prise en charge financière et dépôt de ces contrats auprès des services du ministère en charge de la formation professionnelle (DECA).

Transmission par le ministère du travail du contrat d'apprentissage éligible à l'Agence de services et de paiement (ASP) qui effectue le versement de l'aide

CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler le 0 820 825 825

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-employeurs-recrutement-apprentissage

www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/aide-exceptionnelle-employeurs-salaries-contrat-professionnalisation

AU DELÀ

Pro-A : reconversion ou promotion par alternance (possibilité pour un salarié de bénéficier d'une formation en alternance permettant une évolution ou une reconversion professionnelle)

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/reconversion-promotion-alternance-pro-a>



BP JEPS APT, option Basket
avec l'IRSS de Brest
à partir de Septembre 2021...

afDas

DEMAIN SERA FORMATION

Une aide exceptionnelle à l'embauche d'un alternant de **5000 €** (moins de 18 ans) et **8000 €** (18 ans à 29 ans révolus)

• Pour tout contrat signé entre le **1^{er} juillet 2020** et le **28 février 2021**

• Pour tout diplôme / titre / CQP allant jusqu'au **master** (bac +5 / niveau 7 du RNCP)

• Sans condition pour les **entreprises de moins de 250 salariés** et sous condition pour celles de **plus de 250 salariés**

• Cette aide se substitue à l'**aide unique à l'embauche** pour la première année d'exécution du contrat

• Le versement de cette aide par l'ASP est **automatique**

	CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION	CONTRAT D'APPRENTISSAGE
Quel public ?	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 16 ans à 25 ans quel que soit leur niveau de formation initiale Les demandeurs d'emploi de 26 ans et plus Les bénéficiaires de minimas sociaux Les personnes sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI) 	<ul style="list-style-type: none"> Les jeunes de 15 à 29 ans Toute personne, quel que soit son âge, reconnue travailleur handicapé Toute personne, quel que soit son âge, ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise nécessitant l'obtention d'un diplôme déterminé Les jeunes d'au moins 15 ans après la 3^{ème}.
Quelle certification ?	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou un titre enregistré au RNCP Certificat de qualification professionnelle (CQP) Qualification reconnue dans les classifications CCN 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme ou titre enregistré au RNCP
Quelle durée ?	<ul style="list-style-type: none"> De 6 mois à 1 an, voire 3 ans pour les publics prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> De 6 mois à 3 ans, voire 4 ans pour les TH
Quel accompagnement ?	<ul style="list-style-type: none"> Un Organisme de Formation / un tuteur 	<ul style="list-style-type: none"> Un Centre de Formation pour Apprentis (CFA) / un maître d'apprentissage
Quel employeur ?	<ul style="list-style-type: none"> Toute entreprise de droit privé assujettie au financement de la formation professionnelle continue 	<ul style="list-style-type: none"> Les entreprises relevant du secteur artisanal, commercial, industriel, agricole / Les employeurs du milieu associatif / Les professions libérales / les employeurs du secteur public
Quel financement ?	<ul style="list-style-type: none"> Coût contrat (NPEC déterminé par les branches) 	<ul style="list-style-type: none"> Critères de branches professionnelles

Contactez votre conseiller emploi-formation Afdas

Opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, **du sport**, du tourisme, des loisirs et du divertissement

afdas
DEMAIN SERA FORMATION



Opérateur de compétences
et fonds de formation des artistes-auteurs

<https://www.afdas.com/en-region/bretagne>

Accueil • Nous connaître • **Contacts Afdas**

Contactez l'Afdas

Bretagne 02 23 21 12 60

Pour nous contacter par téléphone et connaître nos horaires d'accueil, sélectionnez votre région dans la liste ci-contre.

Vous pouvez également nous contacter par courriel, en complétant le formulaire qui correspond à votre situation :

- Employeur, [cliquez ici](#)
- Salarié sous CDI [cliquez ici](#)
- Artiste auteur, [cliquez ici](#)
- Intermittent, [cliquez ici](#)
- Journaliste pigiste, [cliquez ici](#)
- Demandeur d'emploi, [cliquez ici](#)

Toutes les rencontres

Formulaires de contact, coordonnées et horaires des implantations de l'Afdas.

Nouveauté depuis le 1^{er} janvier 2020 concernant l'envoi des contrats d'apprentissage :
Merci d'adresser vos contrats d'apprentissage par mail à : apprentissage@afdas.com ou par courrier à l'adresse suivante : Afdas - Production particuliers / alternance - 66, rue Stendhal CS 32016 75990 PARIS Cedex 20. Pour toutes questions relatives aux contrats d'apprentissage, nous restons à votre écoute au 01 44 78 38 45 du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00.

- ▶ SIÈGE SOCIAL
- ▶ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
- ▶ BOURGOGNE - FRANCHE - COMTÉ
- ▶ BRETAGNE
- ▶ CENTRE - VAL DE LOIRE
- ▶ CORSE
- ▶ GRAND EST
- ▶ GUADELOUPE
- ▶ GUYANE



Contactez votre conseiller emploi-formation Afdas www.afdas.com

Entreprises adhérentes à l'Afdas sur tout le territoire nationale
Entreprises de moins de 50 salariés
Vous avez une question sur la législation liée à l'alternance, les aides exceptionnelles à l'embauche ou la mise en œuvre d'un contrat en alternance
ALLO TPE ALTERNANCE 01.44.78.82.74
du lundi au vendredi de 10h00 à 12H00 et de 14h00 à 17h00

Entreprises adhérentes à l'Afdas sur tout le territoire nationale
Vous avez une question sur le suivi de votre contrat en alternance
Service gestion Alternance 01.44.78.38.45
du lundi au vendredi de 9h00 à 12H30
apprentissage@afdas.com

www.collection.afdas.com



VOLET COHÉSION

FNE – Formation

Dispositif dédié à la formation des salariés placés en activité partielle ou en activité partielle de longue durée. Il consiste en une prise en charge par l'Etat d'une partie des coûts pédagogiques du projet de formation (favoriser l'employabilité des salariés, dans un contexte de mutations économiques.).

BÉNÉFICIAIRES

Tout salarié en activité partielle ou en activité partielle de longue durée, à l'exception des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation

Toute entreprise qui place ses salariés en activité partielle ou en activité partielle longue durée

MODALITÉS

Convention entre l'Etat et l'entreprise (les formations obligatoires à la charge de l'employeur sont exclues)

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE PAR L'ETAT

Taux de prise en charge par l'Etat de 100% des coûts pédagogiques pour tout dossier déposé complet au **31 octobre** (dispositif provisoire Covid-19)

À compter du 1er novembre 2020 : **70%** de prise en charge des frais pédagogiques pour les formations des salariés en activité partielle et **80%** pour les salariés en activité partielle de longue durée.

CALENDRIER

Immédiat

Liens UTILES

[Conventions de FNE-Formation :](#)
ministère du Travail

<https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/profils/entreprises/fne-formation>

6. Autres dispositifs ouverts aux acteurs du sport

VACANCES APPRENANTES

Le plan "Vacances apprenantes" est composé de plusieurs dispositifs à l'attention d'une diversité de publics et de territoires qui ont été mis en œuvre pendant l'été 2020 et reconduit pour une grande part pendant les congés de la Toussaint 2020 afin de répondre aux conséquences de la pandémie en matière de continuité éducative.

► A propos des « colos apprenantes »

Labellisés par l'Etat, ces séjours ouverts à toutes les familles associent renforcement des apprentissages et activités de loisirs autour du sport, de la culture, du développement durable. Pour certains publics prioritaires, l'Etat verse une aide exceptionnelle permettant une quasi gratuité du séjour (entre 400 et 500€).

BÉNÉFICIAIRES

Enfants et aux jeunes scolarisés (**3 à 17 ans**), en priorité à ceux qui relèvent des quartiers prioritaires de la politique de la ville, de zones rurales, ou issus de familles isolées ou monoparentales ou en situation économique précaire.

MODALITÉS

Un appel à intérêt est lancé par les préfectures et IA-DASEN dans chaque département. Les collectivités territoriales ou organismes volontaires identifient des enfants et des jeunes qui pourront par leur intermédiaire partir en colos apprenantes.

CALENDRIER

Le dispositif a débuté aux vacances d'été 2020, puis a été étendu aux vacances de la Toussaint et à celles de Noël, sous réserve de l'évolution de la situation sanitaire.

CONTACT

DJEPVA : nathalie.bricnet@jeunesse-sports.gouv.fr
et anne.sara@jeunesse-sports.gouv.fr.
ANCT : Helene.CHAPET@anct.gouv.fr
DS : ds.1a@sports.gouv.fr

LE FONDS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE (FDVA)

<http://bretagne.drjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique45>

Destiné à tous les secteurs associatifs, et plus particulièrement aux petites associations, le Fonds pour le développement de la vie associative est un fonds qui vient en accompagnement des associations chaque année. Il ne s'agit donc pas d'un fonds d'urgence. Les associations sportives sont éligibles au premier volet du FDVA pour soutenir leur fonctionnement général ou leurs projets innovants inscrits dans les priorités accompagnées par l'Etat.

BÉNÉFICIAIRES

Associations

MODALITÉS

Appel à projet des directions
des services départementaux
de l'éducation nationale

Toutes les demandes doivent
être réalisées sur le télé service
« Le compte asso »

CALENDRIER

Début 2021

CONTACT

Portail gouvernemental
www.associations.gouv.fr

FDVA 1 : Formation

FDVA 2 : Soutien au fonctionnement et à l'innovation

UN NOUVEAU FONDS CRÉÉ POUR LES ASSOCIATIONS DE L'ESS - 30M€

BÉNÉFICIAIRES

Pour les associations de **1 à 3 salariés**, une subvention directe de **5000 €** associée à un diagnostic et accompagnement via le dispositif local d'accompagnement (DLA).

Pour les associations de **4 à 10 salariés**, une subvention directe de **8 000 €** associée à un diagnostic et accompagnement via le DLA.

RESSOURCES

Un vademecum recense les aides disponibles pour les structures ESS, dont les associations et fédérations sportives, disponible à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/mesures-soutien-structures-ess>

MODALITÉS

Distribution des aides via un opérateur qui sera prochainement désigné par appel d'offres aux alentours du **15 décembre**

L'aide est conditionnée à un **diagnostic de la situation économique et financière** (analyse des derniers comptes disponibles et réalisation d'un plan de trésorerie), qui devra notamment établir la difficulté d'accès aux aides généralistes mises en place par le Gouvernement, comme le fonds de solidarité

L'aide est **temporaire**

CALENDRIER

À partir de la désignation de l'opérateur chargé du dispositif fin décembre

7. ERASMUS + <https://info.erasmusplus.fr/>

Les actions soutenues par le programme Erasmus+ dans le domaine du sport visent à promouvoir la participation du plus grand nombre aux activités physiques et sportives.

Elles sont également conçues pour :

- promouvoir l'intégrité du sport,
- améliorer la gouvernance et promouvoir la double carrière des athlètes,
- encourager les activités de volontariat, la tolérance et l'inclusion sociale,
- et contribuer à la mise en œuvre de la Semaine européenne du sport.

Dans ce cadre, le programme Erasmus+ apporte un soutien pédagogique et financier à deux types de projets:

- les partenariats collaboratifs
- les manifestations sportives européennes à but non lucratif

Les projets soutenus permettent le développement, le transfert ou la mise en œuvre de pratiques innovantes à tous les niveaux - du local à l'euro péen. **Une attention particulière est apportée aux activités de promotion du « sport pour tous » et favorisant le développement de la pratique des activités physiques et sportives.** Peuvent élargir au volet Sport du programme les organismes à but non lucratif ou établissements publics, actifs dans le domaine du sport.

L'Agence Erasmus+ France Jeunesse & Sport est le **Point National d'Information** du volet Sport du programme Erasmus+ : elle informe accompagne et valorise les porteurs de projets, la gestion des dossiers étant centralisée à l'Agence exécutive "Éducation, audiovisuel, Culture", basée à Bruxelles. Pour tout savoir sur le programme Erasmus+, volet Sport, vous devez consulter [le site de l'agence Erasmus+ France / Jeunesse Sport](#).



Erasmus+

8. Région BRETAGNE

Esport - Parrainage d'une équipe "Région Bretagne" · Région Bretagne

Cette aide, accordée via un appel à projets, vise à soutenir une équipe d'esport qui portera les couleurs de la Région Bretagne lors des tournois auxquels elle participera pendant une saison.

L'esport, défini comme la pratique compétitive de jeux vidéo, se développe massivement depuis plusieurs années. Si cette activité est encore limitée en Bretagne, comparée à d'autres régions, la Bretagne est cependant représentative de l'esport national par la diversité des acteurs du sport électronique.

La Région Bretagne souhaite investir cette nouvelle discipline avec un dispositif composé de 3 actions complémentaires :

- Un soutien financier à une équipe esport Région Bretagne pour accroître la visibilité de la discipline et de la Bretagne ;
- L'apport par le Campus Sport Bretagne, situé à Dinard, d'une prestation de préparation physique et mentale ainsi que des conseils en nutrition pour l'équipe eSport Région Bretagne. Ce soutien à la recherche de la meilleure performance permet également de sensibiliser les pratiquants, et en particulier les plus jeunes d'entre eux, aux risques inhérents à une pratique non maîtrisée
- Un soutien au développement de la pratique par le plus grand nombre grâce à l'organisation d'un Challenge esport Bretagne à partir de 2021.

Objectifs

- L'accompagnement à l'expression des talents bretons dans cette nouvelle discipline
- La structuration de l'esport en Bretagne
- Le rayonnement de la Bretagne à travers le soutien à cette nouvelle discipline

www.bretagne.bzh



www.bretagne.bzh

Cliquez sur le titre pour
accéder aux informations

Accélérateur initiatives jeunes · Région Bretagne

Cette aide s'adresse aux jeunes de 18 à 29 ans et vise à les accompagner dans la mise en oeuvre de leurs projets faisant l'objet d'une campagne de financement participatif.

Partant de l'idée que les jeunes sont les mieux placé·e·s pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives, la Région a souhaité s'adresser à eux·elles directement pour soutenir les projets qu'il·elle·s portent et accélérer leur réalisation.

Objectifs

- s'adresser aux jeunes, personnes les mieux placées pour promouvoir et défendre leurs propres initiatives,
- accélérer leur réalisation en s'appuyant sur les plateformes de financement participatifs ou de « crowdfunding », largement utilisées aujourd'hui pour soutenir des projets personnels ou collectifs.

Organisation de manifestations sportives · Région Bretagne

Cette aide vise à soutenir l'organisation de compétitions officielles de niveau national et international (championnats fédéraux, tournois, trophées) en Bretagne en participant aux frais des organisateurs pour la tenue de l'événement.

Chaque année, des événements sportifs animent la Bretagne et suscitent un fort engouement populaire.

Objectifs

- Renforcer l'attractivité de son territoire et participer au rayonnement de la Bretagne
- favoriser l'accueil et l'organisation de manifestations sportives sur le territoire breton.



www.bretagne.bzh

Cliquez sur les titres pour
accéder aux informations

Matériels des ligues et comités régionaux · Région Bretagne

Cette aide s'adresse aux ligues régionales et vise à améliorer la qualité des services offerts par les ligues.

Objectifs

- Renforcer les associations régionales et améliorer la qualité des services offerts dans les ligues et comités régionaux
- Participer à l'effort des ligues et comités régionaux auprès de leurs clubs affiliés en leur apportant un soutien matériel notamment pour l'organisation de compétitions sportives ou de stages de formations

Contractualisation des ligues et comités régionaux · Région Bretagne

Cette aide s'adresse aux ligues et comités régionaux et vise à structurer leur discipline en Bretagne et à les accompagner dans leurs projets de développement.

Dès 2005, la Région a signé de nombreuses conventions avec des ligues, des comités régionaux et le Comité Régional Olympique et Sportif. Les associations ayant signé ce contrat avec la Région s'engagent sur un certain nombre d'actions identifiées à mener. ce dispositif a permis à la Région de signer un contrat avec environ 88 ligues et comités régionaux.

Objectifs

Soutenir les associations dans leur projet de développement

Déplacements de sportifs bretons · Région Bretagne

Cette aide s'adresse aux associations sportives (clubs et ligues) et vise à les soutenir dans les déplacements de leurs sportifs aux championnats de France se déroulant hors Bretagne.

Accès au sport de haut niveau · Région Bretagne

Cette aide vise à valoriser le sport de haut niveau en participant, d'une part, au fonctionnement des structures qui en permettent l'accès, d'autre part, en soutenant les sportives et sportifs de haut niveau.



www.bretagne.bzh

Cliquez sur les titres pour
accéder aux informations



COVID19 - Fonds COVID-Résistance · Région Bretagne

Cette aide vise à maintenir la vitalité du territoire breton en accordant des prêts à taux zéro aux associations et aux petites entreprises qui présentent un besoin de trésorerie, non couvert par financement bancaire, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19.

Le fonds COVID Résistance, doté de 27,5 M€, est cofinancé par la Région, les 4 départements, les 60 intercommunalités en Bretagne et l'association des Iles du Ponant, ainsi que la Banque des Territoires.

Cette dotation est calculée sur la base d'une participation de chaque opérateur de 2€ par habitant sur son périmètre géographique d'intervention.

Ce fonds, géré via la plateforme BpiFrance, s'inscrit en complément des autres dispositifs opérés par l'Etat, les collectivités territoriales et leurs partenaires et vise à apporter la trésorerie indispensable à la poursuite de l'activité des bénéficiaires www.bretagne.bzh

COVID19 - Fonds de solidarité · Région Bretagne

Cette aide vise à soutenir les petites entreprises les plus touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la crise sanitaire du Covid-19. **VOLET 2**

Aide qui vient s'ajouter au volet 1 pour les entreprises exerçant une activité de discothèque.

Cliquez sur les titres pour
accéder aux informations

Tourisme - Projets nautiques intégrés · Région Bretagne

Cette aide vise à améliorer les infrastructures et les services dédiés à la pratique nautique sur un territoire ayant une identité nautique forte ou un potentiel de développement important.

Les activités nautiques et la plaisance sont des activités majeures du développement économique et de l'attractivité de la Bretagne, confirmées par la stratégie touristique régionale. De par le nombre important d'emplois directs et indirects et leur forte notoriété, elles constituent des secteurs différenciants forts pour le développement régional.

9. Conseil Départemental Finistère

Soutien au mouvement sportif

<https://www.finistere.fr/A-votre-service/Sport/Sport-Services-aux-professionnels-et-collectivites/Soutien-au-mouvement-sportif>

Soutien aux comités départementaux Sportifs

Les comités départementaux affiliés au CDOS sont aidés à hauteur d'un montant comprenant d'une part, une part fixe de 1000 € et d'autre part d'une part variable de + 0.16 €/licencié. Pour toute demande de subvention, prendre contact avec le CDOS : www.finistereolympique.com

Centres Labellisés d'Entraînement (CLE)

Soutien aux équipes et sportifs

•Aides aux déplacements : le Conseil départemental participe aux frais de déplacements des sportifs lors des championnats nationaux, hors Bretagne, qu'il s'agisse de déplacement des équipes ou de sportifs individuels.

- Pour toute demande concernant les déplacements individuels : www.finistereolympique.com
- Pour toute demande concernant les déplacements collectifs : www.finistereolympique.com

•Soutien aux encadrants et aux jeunes sportifs au niveau départemental : le Conseil départemental participe à la formation des bénévoles et au perfectionnement des athlètes effectuée par les comités départementaux.

Pour toute demande : www.finistereolympique.com

•Aides aux Espoirs sportifs : le Département soutient les jeunes espoirs sportifs nationaux du Finistère, inscrits sur une liste annuelle établie par la DRJSCS, à hauteur d'une aide de 350 € par an. Pour toute demande : www.finistereolympique.com

Soutien aux sports scolaires et extrascolaires et aux manifestations sportives

•Aides aux activités nautiques :

•Aides aux manifestations sportives : le Conseil départemental apporte son soutien aux manifestations sportives les plus importantes se déroulant sur le territoire finistérien.



www.finistere.fr

TOUT
commence
en FINISTÈRE



NOUS CONTACTER :
13 Rue Richelieu 29200 BREST
Tél. : 02 98 43 21 48
basket-29@wanadoo.fr

<http://www.basket29.com/>